



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions**Quinzième réunion**

Genève, 14-16 mai 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quinzième réunion
du Comité d'examen du respect des dispositions**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 14 mai 2025,
à 13 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport de synthèse sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
3. Demandes soumises, questions renvoyées, communications présentées et demandes de conseils.
4. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité.
5. Questions diverses.
6. Adoption des conclusions de la réunion.

II. Annotations**1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sera invité à adopter l'ordre du jour de sa quinzième réunion, tel qu'il figure dans le présent document.



2. Rapport de synthèse sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Le Comité d'examen du respect des dispositions sera invité à examiner et à approuver le texte du rapport de synthèse sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

3. Demandes soumises, questions renvoyées, communications présentées et demandes de conseils

Conformément aux procédures applicables, le Comité devrait examiner toute demande soumise par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre du Protocole, toute demande soumise par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations, toute question renvoyée par le secrétariat concernant l'éventuel non-respect des dispositions par une Partie, toute communication émanant du public concernant le respect des dispositions par les Parties et toute demande de conseil ou d'aide soumise par une Partie, comme prévu aux paragraphes 15 à 24 et 40 de l'annexe de la décision I/2 de la Réunion des Parties (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1).

Dans ce contexte, le Comité devrait confirmer l'adoption de ses conclusions et recommandations relatives à la communication PRTRPCC/C/2020/1 (Ukraine)¹ et examiner les progrès accomplis par les Parties en ce qui concerne l'appui consultatif au sujet des demandes PRTRPCC/A/2020/0 (Finlande), PRTRPCC/A/2022/1 (Ukraine), PRTRPCC/A/2022/2 (Estonie), PRTRPCC/A/2022/3 (Malte), PRTRPCC/A/2022/4 (Portugal) et PRTRPCC/A/2022/5 (Slovénie)².

4. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité

Le Comité sera invité à procéder à un échange d'informations sur les faits nouveaux survenus depuis la réunion précédente qui ne sont pas traités au titre d'autres points de l'ordre du jour.

5. Questions diverses

Les membres du Comité seront invités à examiner de toute autre question qui aura été proposée au titre de ce point au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

6. Adoption des conclusions de la réunion

Le Comité sera invité à adopter les principales conclusions de la réunion.

¹ Voir <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/cc/communications-from-the-public>.

² Voir <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/cc/advice-or-assistance>.